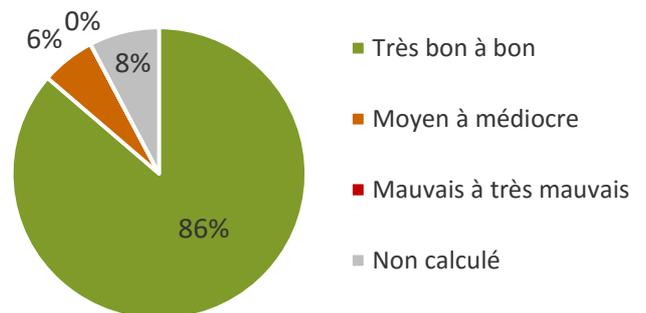



Octobre 2017

Une qualité de l'air qui se dégrade

En octobre, la qualité de l'air de la région Hauts-de-France s'est légèrement dégradée par rapport au mois précédent mais a été globalement bonne : 86% des indices ont été bons à très bons, dont 2 jours très bons pour l'ensemble des agglomérations. On enregistre 6% d'indices moyens à médiocres. Le plus mauvais indice observé, ce mois d'octobre, est l'indice 6/10 (qualité de l'air médiocre). Il a été enregistré le 17/10 à Creil, Maubeuge, Valenciennes et Saint-Quentin et le 18 à Calais et Dunkerque.

Indice Atmo - octobre 2017 - Hauts-de-France



66

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

Concentrations maximales

	Maximum ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)*	Station / influence	Date - heure	Valeur réglementaire
Dioxyde de soufre	74,6	Dunkerque Port / industriel	07/10 à 16h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an
Dioxyde d'azote	115,3	Saint-Quentin / trafic	14/10 à 18h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an
Ozone	90,4	Outreau / fond (périurbain)**	15/10 à 13h	Objectif à long terme : 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne sur 8 heures glissantes
Particules PM10	46	Nogent-sur-Oise / fond (périurbain) **	17/10	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an
Particules PM2.5	22	Malo-les-Bains / fond (urbain) **	18/10	Recommandation de l'OMS : 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière

* $\mu\text{g}/\text{m}^3$: microgramme (1.10^{-6} g) par mètre cube

**fond : pollution ambiante, qui n'est pas sous l'influence d'une source d'émission particulière

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'Atmo Hauts-de-France et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'Atmo Hauts-de-France et doit mentionner, dans tous les cas, « source : Atmo Hauts-de-France ».

Episodes de pollution

La région Hauts-de-France n'a pas connu d'épisode de pollution de l'air au cours du mois d'octobre.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain. Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation,
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)